



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

# **RAPPORT DE GESTION**

## **SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**EXERCICE CLOS LE**

**31 AOÛT 2023**

**Le 19 octobre 2023**



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Mise en garde concernant les informations prospectives .....	1
Activités de NAV CANADA .....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs .....	2
Principales questions financières .....	4
Principales informations financières annuelles .....	6
Faits saillants financiers .....	8
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....	10
Produits .....	10
Charges d'exploitation .....	12
Autres (produits) et charges .....	13
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs .....	13
Mouvement net des comptes de report réglementaires .....	15
Autres éléments du résultat global .....	16
<b>GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL</b> .....	17
Flux de trésorerie .....	17
Liquidités et stratégie de financement .....	18
Obligations contractuelles et engagements .....	21
Gestion des risques financiers .....	24
Cotes de crédit .....	25
<b>RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....	26
Informations financières trimestrielles (non audité) .....	26
Analyse des résultats trimestriels .....	27
<b>PERSPECTIVES FINANCIÈRES</b> .....	28
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	30
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie .....	30
Transactions avec des parties liées .....	30
Méthodes comptables .....	31
Principales estimations comptables et jugements .....	31
<b>CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES</b> .....	32

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés au 31 août 2023 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2023 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2023 (les « états financiers de l'exercice 2023 ») ainsi que de notre notice annuelle 2023 datée du 19 octobre 2023 (la « notice annuelle de l'exercice 2023 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2023 et de l'exercice clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2023, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA »), sont conformes aux normes IFRS de comptabilité et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société le 19 octobre 2023 avant d'être déposé.

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « PERSPECTIVES FINANCIÈRES » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2023.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 19 octobre 2023 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

**Activités de NAV CANADA**

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

**Stratégie financière et réglementation des tarifs**

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « *Loi sur les SNA* »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

- a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

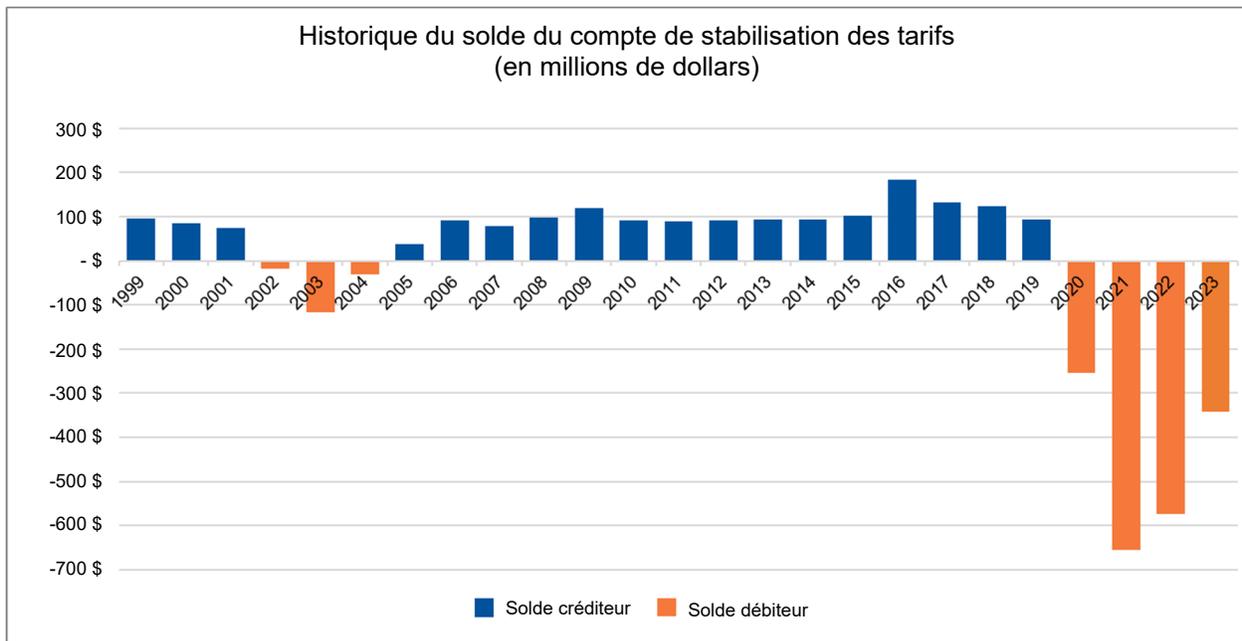
**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente les variations du compte de stabilisation des tarifs au fil du temps.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne attribuables notamment à la pandémie de COVID-19, et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

### Principales questions financières<sup>1</sup>

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

#### 1. Circulation aérienne et redevances d'usage

L'effet de la pandémie sur les volumes de circulation aérienne a commencé à se faire sentir au milieu de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont continué de se situer sous les niveaux observés au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »). Au cours de l'exercice 2023, les unités de redevances pondérées ont augmenté de 18,1 % en regard de la période correspondante de l'exercice 2022. Les unités de redevances pondérées ont toutefois fléchi de 7,3 % par rapport à celles enregistrées avant la pandémie au cours de l'exercice 2019.

Après le 31 août 2023, la Société a annoncé une révision proposée de ses redevances d'usage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et elle réduira ses redevances globales de 5,57 % en moyenne. La Société a observé une forte demande pour le transport aérien et le retour des tendances saisonnières du trafic aérien, accompagnés d'une croissance additionnelle, malgré les incertitudes économiques. Cette révision permet à la Société d'adopter une approche équilibrée pour son redressement financier tout en respectant ses règles de tarification. Les tarifs proposés reposent sur une approche équilibrée comprenant le rétablissement de la résilience financière de la Société, l'investissement dans la sécurité et la prestation de services, ainsi que le soutien au secteur en recouvrant le manque à gagner du compte de stabilisation des tarifs sur une période prolongée.

Cette proposition est assujettie à une période de consultation obligatoire de 60 jours en vertu de la *Loi sur les SNA*, qui expire à la fermeture des bureaux le 26 novembre 2023. Les commentaires reçus durant la période de consultation seront pris en compte par la direction et le conseil de NAV CANADA avant qu'une décision finale ne soit rendue à l'égard de la proposition.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

**2. Compte de stabilisation des tarifs**

Au 31 août 2023, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 342 \$. Au cours de l'exercice 2023, le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 232 \$ en raison d'écarts nets favorables de 103 \$ par rapport aux niveaux prévus et de l'ajustement approuvé initial de 129 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'excédent prévu pour l'exercice 2023. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

**3. Conventions collectives**

Environ 86 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives.

Au 31 août 2023, la Société avait des conventions collectives échues avec trois syndicats représentant 22 % de son effectif syndiqué [1 % avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») au 30 avril 2022, 15 % avec l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC ») au 30 avril 2023 et 6 % avec l'Association canadienne des spécialistes de la navigation aérienne au 30 juin 2023].

Au cours de l'exercice 2023, la Société a obtenu une décision arbitrale relativement à l'APFC, renouvelant les clauses de la plus récente convention collective pour la période de trois ans s'étant terminée le 30 avril 2022. Le 6 mars 2023, une nouvelle convention avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (6 %) a été ratifiée par les membres pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2023. Une nouvelle convention collective avec l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (46 %) a été ratifiée le 6 juillet 2023 pour la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2028.

Après le 31 août 2023, la Société a conclu un accord de principe visant une convention collective de cinq ans avec l'ASCAC, sous réserve du processus de ratification du syndicat.

**4. Activités de financement**

Le 29 novembre 2022, la Société a racheté pour 119 \$ de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale avant leurs dates d'échéance. La Société a versé une prime nette de 6 \$ relativement au rachat partiel. La croissance des volumes de circulation aérienne a permis à la Société de profiter des conditions de marché attrayantes pour réduire sa dette.

**5. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon**

Au 31 août 2023, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (Aireon) était évaluée à 203 \$ CA (150 \$ US) [229 \$ CA (175 \$ US) au 31 août 2022].

La juste valeur a été établie selon un modèle des flux de trésorerie actualisés qui ramène à leur valeur actuelle les projections de dividendes futurs sur la base du plan d'exploitation à long terme le plus récent d'Aireon et de l'évaluation de ce plan par la Société, à un taux d'actualisation déterminé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Principales informations financières annuelles**

Le tableau suivant présente les principales informations annuelles de la Société pour l'exercice 2023, l'exercice 2022 et l'exercice clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers de la Société.

Exercices clos les 31 août	2023	2022	2021
Produits	1 778 \$	1 507 \$	870 \$
Bénéfice net (perte nette), avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	232 \$	82 \$	(401) \$
Bénéfice net (perte nette), après les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	– \$	– \$	– \$
Total des actifs	2 625 \$	2 473 \$	2 423 \$
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	1 213 \$	1 341 \$	1 757 \$
Total des obligations et des billets à payer (compte tenu de la partie courante) <sup>1)</sup>	2 354 \$	2 488 \$	2 512 \$
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	361 \$	119 \$	146 \$

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie ».

**Produits**

Les produits tirés des redevances d'usage de la Société pour l'exercice 2023 ont augmenté de 270 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2022. L'augmentation des produits reflète les hausses des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 18,1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir la répartition de nos produits par catégories de redevances d'usage.

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2022 ont augmenté de 638 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2021. L'augmentation des produits reflète les hausses des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 76,8 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**Bénéfice net (perte nette), avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs**

Au cours de l'exercice 2023, le bénéfice net de la Société, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, a augmenté de 150 \$ par rapport à l'exercice 2022 du fait surtout de la hausse des produits attribuable à l'accroissement des volumes de circulation aérienne et de la baisse des autres (produits) et charges, facteurs atténués par les charges d'exploitation plus élevées. Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – charges d'exploitation » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres (produits) et charges ».

Pour l'exercice 2022, le bénéfice net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs s'est chiffré à 82 \$, comparativement à une perte nette de 401 \$ pour l'exercice 2021. Les résultats favorables de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021 s'expliquent essentiellement par la hausse des produits attribuable à l'augmentation des volumes de circulation aérienne et à la baisse des autres (produits) et charges, atténuée par les charges d'exploitation plus élevées.

Conformément à la stratégie financière de la Société et à l'emploi du mécanisme de stabilisation des tarifs, le résultat net, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, comptabilisé à l'état du résultat net pour l'exercice 2023, l'exercice 2022 et l'exercice 2021, a été de néant.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

**Total des actifs**

Le total des actifs a augmenté entre le 31 août 2022 et le 31 août 2023 en raison surtout de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie »), contrebalancée en partie par la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Le total des actifs au 31 août 2022 a augmenté comparativement au 31 août 2021, du fait surtout de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme ainsi que de la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation lié au nouveau contrat de location visant les bureaux abritant le siège social de la Société, contrebalancés en partie par la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et le dessaisissement du CENTRE NAV et de la participation de la Société dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge ») au cours de l'exercice.

**Total des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires**

Les variations des soldes des comptes de report réglementaires de la Société sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers de l'exercice 2023 et les variations pour l'exercice à l'étude sont décrites aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Faits saillants financiers**

**Résultats d'exploitation**

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
Produits	1 778 \$	1 507 \$	271 \$
Charges d'exploitation	1 493	1 416	77
Autres (produits) et charges	124	183	(59)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	-	(13)	13
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>161</b>	<b>(79)</b>	<b>240</b>
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(103)	(167)	64
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	(129)	85	(214)
	<u>(232)</u>	<u>(82)</u>	<u>(150)</u>
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	55	106	(51)
Autres avantages du personnel	(12)	(7)	(5)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	26	70	(44)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	4	(4)
Impôt sur le résultat	-	(12)	12
Autres	2	-	2
	<u>71</u>	<u>161</u>	<u>(90)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>2)</sup>	<u>(161)</u>	<u>79</u>	<u>(240)</u>
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

<sup>1)</sup> Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2023 qui prévoit une diminution du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 129 \$ (insuffisance prévue de 85 \$ pour l'exercice 2022), qui a été apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Flux de trésorerie**

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)¹)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>			
Exploitation	485 \$	267 \$	218 \$
Investissement	(151)	(166)	15
Financement	(144)	(27)	(117)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>190</b>	<b>74</b>	<b>116</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	(1)	5
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>194</b>	<b>73</b>	<b>121</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	392	319	73
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>586 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>194 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)²)</b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants³) :			
Exploitation	485 \$	267 \$	218 \$
Dépenses d'investissement	(128)	(119)	(9)
Investissement dans les actifs réglementaires	(10)	(8)	(2)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	-	30	(30)
Subventions publiques reçues	6	-	6
Produit tiré de la vente d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	7	(7)
Paiement au titre des obligations locatives	(3)	(2)	(1)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>350 \$</b>	<b>175 \$</b>	<b>175 \$</b>

1) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon et autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.

3) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**Produits**

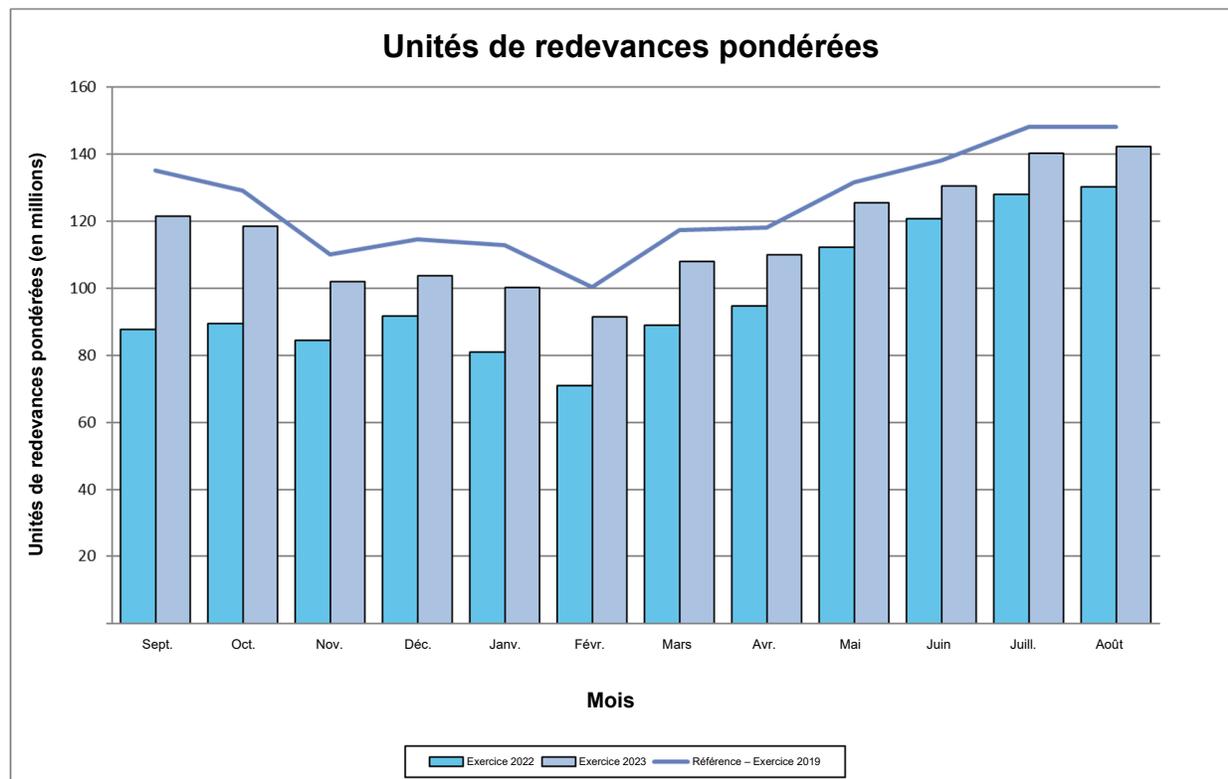
Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2023 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2023 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
Redevances de survol	856 \$	739 \$	117 \$
Redevances d'aérogare	687	562	125
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	60	53	7
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	120	99	21
<b>Total des redevances d'usage</b>	<b>1 723</b>	<b>1 453</b>	<b>270</b>
Autres produits <sup>1)</sup>	55	54	1
	<b>1 778 \$</b>	<b>1 507 \$</b>	<b>271 \$</b>

1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les autres produits divers.

**Circulation aérienne**

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) montrent des signes positifs de reprise. Toutefois, ils demeurent inférieurs aux niveaux enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019, comme le montre le tableau suivant.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment les épidémies et les pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'agitation géopolitique, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

**Redevances d'usage**

La tarification de nos redevances d'usage est tributaire de nos coûts, de nos obligations financières, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

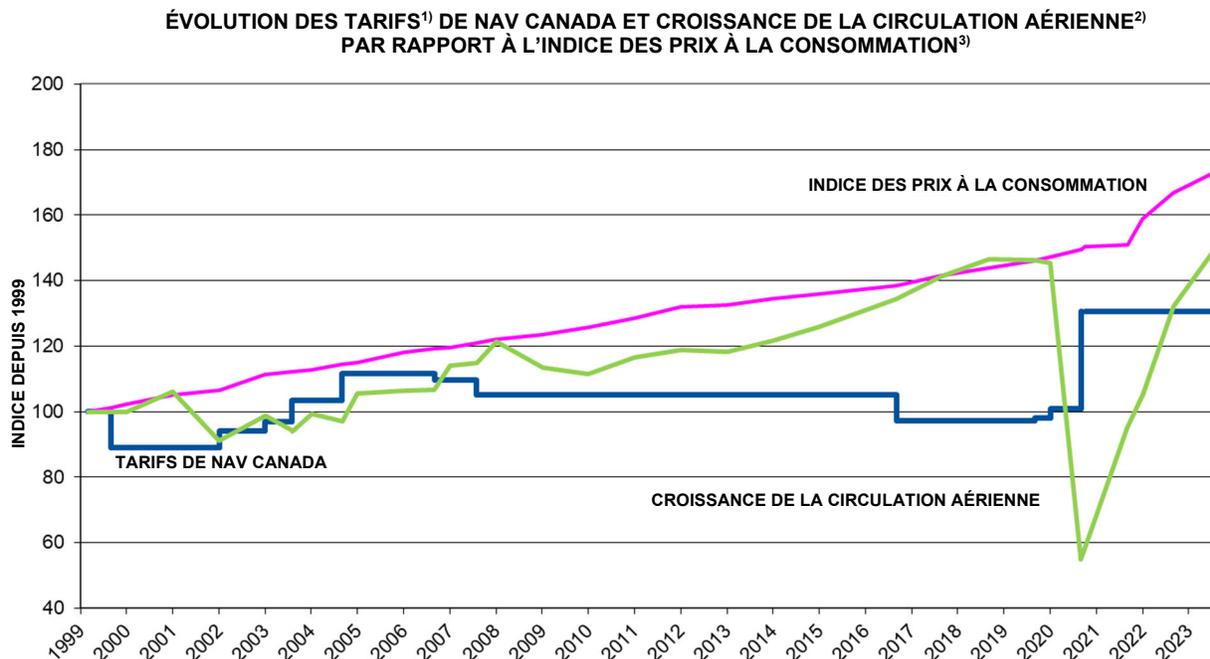
Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous mettons constamment l'accent sur la gestion des dépenses et l'amélioration de la productivité. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

Nous jugeons régulièrement nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne, nous mettons à jour nos prévisions financières afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. Cette augmentation était nécessaire en raison de l'incidence financière qu'a eue la pandémie de COVID-19 sur la Société. Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur le 31 août 2023 étaient en moyenne 30,5 % fois plus élevées que celles en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999. Toutefois, la variation cumulée des redevances d'usage depuis 1999 demeure inférieure d'environ 42,9 % à celle de l'indice des prix à la consommation. Après le 31 août 2023, la Société a annoncé une révision proposée de ses redevances d'usage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et elle réduira ses redevances globales de 5,57 % (il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1<sup>er</sup> mars 1999.
2. Croissance de la circulation aérienne – les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
3. Indice des prix à la consommation – source : Banque du Canada.

### Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
Salaires et avantages du personnel	1 037 \$	987 \$	50 \$
Services techniques	164	157	7
Installations et entretien	64	66	(2)
Amortissements	144	144	–
Autres	84	62	22
	<b>1 493 \$</b>	<b>1 416 \$</b>	<b>77 \$</b>

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 50 \$ pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022, du fait surtout de la hausse de l'effectif et de l'augmentation des salaires, ce qui a été contrebalancé en partie par la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant de l'augmentation du taux d'actualisation, qui atteignait 4,8 % au 31 août 2022 (3,1 % au 31 août 2021).

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 22 \$ par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2022, essentiellement du fait de la comptabilisation d'une provision pour contrats déficitaires de 13 \$ à l'égard d'un contrat de services et de développement pluriannuel visant la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne. Les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et à la relocalisation sont également en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, mais elles ont toutefois été contrebalancées en partie par la diminution des honoraires.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Autres (produits) et charges**

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
Produits financiers	(28) \$	(5) \$	23 \$
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	40	36	(4)
Autres charges financières	119	166	47
Autres	(7)	(14)	(7)
	<b>124 \$</b>	<b>183 \$</b>	<b>59 \$</b>

Le total des produits financiers a augmenté de 23 \$ au cours de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022, en raison surtout de l'augmentation des soldes de trésorerie et de placements à court terme de même que de la hausse des taux d'intérêt.

Les autres charges financières ont diminué de 47 \$ au cours de l'exercice 2023 en comparaison de celles de l'exercice 2022, en raison surtout de la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui a correspondu à une perte de 33 \$ pour l'exercice 2023, contre une perte de 82 \$ pour l'exercice 2022.

Les autres profits et pertes ont été défavorables à hauteur de 7 \$ pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022, sous l'effet surtout des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

**Mouvements du compte de stabilisation des tarifs**

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2023. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
<b>Solde débiteur à l'ouverture de la période</b>	<b>(574) \$</b>	<b>(656) \$</b>	<b>82 \$</b>
Écart par rapport aux niveaux prévus :			
Produits supérieurs aux prévisions	106	190	(84)
Charges d'exploitation inférieures (supérieures) aux prévisions	13	(38)	51
Autres (produits) et charges supérieurs aux prévisions	(38)	(53)	15
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	22	68	(46)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	103	167	(64)
Ajustement approuvé initial	129	(85)	214
<b>Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)</b>	<b>232</b>	<b>82</b>	<b>150</b>
<b>Solde débiteur à la clôture de la période</b>	<b>(342) \$</b>	<b>(574) \$</b>	<b>232 \$</b>

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 232 \$ au cours de l'exercice 2023, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 129 \$, qui correspond au bénéfice net annuel attendu au moment où le budget de l'exercice 2023 a été approuvé;
- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 106 \$ de plus, en raison essentiellement de l'accroissement plus élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne et de l'augmentation des autres produits;

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur de 22 \$ aux prévisions en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :

un ajustement de 46 \$ lié à la réduction nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon; partiellement compensé par :

- un ajustement de 10 \$ du fait que le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été inférieur aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
  - un ajustement de 10 \$ lié à un paiement servant à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée et au surplus annuel comptabilisé au titre des régimes;
  - un ajustement de 7 \$ lié aux profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 13 \$ de moins, en raison essentiellement du coût des prestations pour services rendus plus faible que prévu attribuable à l'augmentation du taux d'actualisation;

partiellement compensés par les éléments suivants :

- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessus des prévisions, soit 38 \$ de moins, en raison essentiellement :
  - la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui a été plus élevée que prévu de 46 \$ en raison de la réduction de la juste valeur comptabilisée pour la période;
  - les charges financières nettes liées aux avantages du personnel qui se sont situées au-dessus des prévisions, soit 8 \$ de plus, en raison des variations des taux d'actualisation; ce qui a été contrebalancé en partie par :
  - les produits d'intérêts qui se sont situés au-dessus des prévisions, soit 12 \$ de plus, en raison de la hausse du solde de trésorerie et des taux d'intérêt;
  - les profits de change de 7 \$ sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuables à l'incidence de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Mouvement net des comptes de report réglementaires**

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	(232) \$	(82) \$	(150) \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	55	106	(51)
Autres avantages du personnel	(12)	(7)	(5)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	26	70	(44)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	4	(4)
Impôt sur le résultat	-	(12)	12
Autres	2	-	2
	<u>(161) \$</u>	<u>79 \$</u>	<u>(240) \$</u>

<sup>1)</sup> Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Le compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite est utilisé pour ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs. La diminution du mouvement net au cours de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 est attribuable en majeure partie aux augmentations des taux d'actualisation utilisés aux fins de la comptabilisation et de la capitalisation sur la base de la continuité d'exploitation des régimes de retraite.

Les variations du mouvement net du compte de report réglementaire au titre des autres avantages du personnel, qui se sont établies à 5 \$ pour l'exercice 2023, sont en grande partie attribuables aux paiements ayant servi à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée en date du 31 août 2022 et au surplus annuel comptabilisé au titre des régimes pour l'exercice 2023.

La variation du mouvement net avant impôt de 44 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées s'explique par la réduction de la juste valeur inscrite pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 et par l'incidence des variations de change occasionnées par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

La variation du mouvement net de 12 \$ de l'impôt sur le résultat au cours de l'exercice 2023 reflète la baisse du passif d'impôt différé net par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon comptabilisée pour l'exercice 2022.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**Autres éléments du résultat global**

Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global sont entièrement compensés par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	208 \$	466 \$	(258) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(208)	(466)	258
	-	-	-
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>			
Amortissement des pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie	2	1	1
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1)	2	(3)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(1)	(3)	2
	-	-	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Les profits nets de 208 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice 2023 ont découlé principalement des gains actuariels de 263 \$ attribuable surtout à la hausse de 40 points de base du taux d'actualisation, lequel s'établissait à 5,20 % au 31 août 2023, contrebalancés en partie par les ajustements liés à l'expérience de 50 \$ et le fait que le rendement des actifs des régimes a été inférieur de 5 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 4,80 % au 31 août 2022.

Pour l'exercice 2022, les profits nets de 466 \$ à la réévaluation découlaient surtout des gains actuariels de 1 696 \$ attribuables essentiellement à une augmentation de 170 points de base du taux d'actualisation, qui était de 4,80 % au 31 août 2022, ce qui a été contrebalancé en partie par le fait que le rendement des actifs des régimes a été inférieur de 1 211 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,10 % au 31 août 2021 et par les ajustements liés à l'expérience de 19 \$.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL**

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2023, les liquidités dont nous disposons se composaient d'un montant de 586 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, d'un montant de 99 \$ en placements à court terme ainsi que d'un montant de 849 \$ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales. De plus, nous disposons de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 860 \$, dont une tranche de 71 \$ était inutilisée (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement »).

**Flux de trésorerie**

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation (\$)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	485 \$	267 \$	218 \$
Investissement	(151)	(166)	15
Financement	(144)	(27)	(117)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>190</b>	<b>74</b>	<b>116</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	(1)	5
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>194</b>	<b>73</b>	<b>121</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	392	319	73
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>586 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>194 \$</b>

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice 2023 se sont établies à 485 \$, contre 267 \$ pour l'exercice 2022. Ces variations découlent principalement de l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable à la reprise de la circulation aérienne, de la diminution des cotisations aux régimes de retraite au titre des services rendus au cours de la période, ainsi que de la hausse des montants reçus au titre des autres produits et des produits d'intérêts, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs attribuable surtout aux charges liées aux salaires et aux heures supplémentaires plus élevées.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice 2023 se sont établies à 151 \$, en comparaison de 166 \$ pour l'exercice 2022. Ces variations sont essentiellement attribuables à une diminution de 60 \$ des transferts vers les placements à court terme, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement nettes de 11 \$ et le produit plus faible tiré de la vente des actifs de la Société. Au cours de l'exercice 2022, la Société a reçu le produit et le remboursement d'un prêt liés à la vente de sa participation dans Searidge et le produit du dessaisissement du CENTRE NAV. Aucune transaction similaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a investi 143 \$ dans des immobilisations et des actifs réglementaires (sorties de trésorerie de 138 \$, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 2 \$), contre 128 \$ lors de l'exercice 2022 (sorties de trésorerie de 127 \$, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 3 \$). Les actifs réglementaires représentent des investissements dans des accords d'infonuagique. Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2023 se sont établies à 144 \$, en comparaison de 27 \$ pour l'exercice 2022, par suite du rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale, de même que du remboursement annuel sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

#### **Liquidités et stratégie de financement**

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommé la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« AFC ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 milliards de dollars. L'AFC prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct, soit l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (l'« AFBOG »), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'AFC. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'AFC. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'AFBOG. Aux termes de l'AFBOG, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'AFC. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'AFC viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'AFC sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'AFC. L'AFBOG ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'AFC.

La Société a obtenu une dispense temporaire de ses obligations stipulées dans les clauses restrictives concernant les taux et dans certaines dispositions des clauses restrictives concernant l'endettement supplémentaire figurant dans l'AFC et dans l'AFBOG, selon le cas, pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

Aux termes de l'AFC, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'AFBOG. Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Suivant l'AFC, son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an.

Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'AFBOG. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an. Par ailleurs, suivant l'AFBOG, la Société est tenue de conserver des biens liquides d'une somme équivalant aux biens liquides en trésorerie minimaux et au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien qui doit correspondre au quart des charges d'entretien et d'exploitation de l'exercice précédent. Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de notre facilité de crédit consentie.

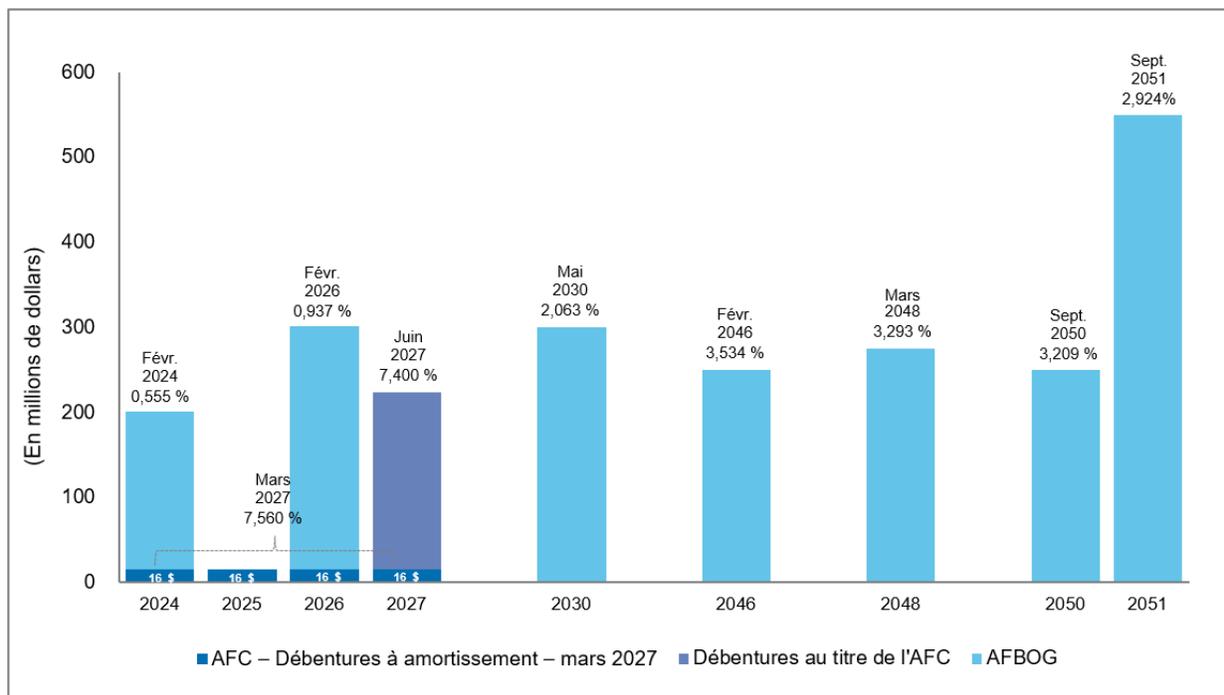
Au 31 août 2023, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2023	31 août 2022
<b>DETTE À LONG TERME</b>		
<b>Obligations et billets à payer</b>		
Aux termes de l'AFC	270 \$	375 \$
Aux termes de l'AFBOG	2 095	2 125
	<u>2 365</u>	<u>2 500</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	(11)	(12)
	<u>2 354</u>	<u>2 488</u>
<b>Total des obligations et des billets à payer</b>	<b>2 354</b>	<b>2 488</b>
Moins la partie courante de la dette à long terme	(201)	(25)
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>2 153 \$</b>	<b>2 463 \$</b>
<b>LIQUIDITÉS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586 \$	392 \$
Placements à court terme	99	80
Fonds de réserve pour le service de la dette	77	74
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	849	849
<b>Total des liquidités</b>	<b>1 611 \$</b>	<b>1 395 \$</b>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette.



La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

<b>Au 31 août</b>		<b>2023</b>
<b>Facilités de crédit à des fins générales :</b>		
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1), 2)</sup> – tranche non utilisée		<b>850 \$</b>
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins <sup>2)</sup>		<b>(1)</b>
<b>Capacité d'emprunt consentie inutilisée</b>		<b>849</b>
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>3)</sup>		<b>(335)</b>
<b>Fonds pouvant être utilisés sans restriction</b>		<b>514 \$</b>
<b>Facilités de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite</b>		
Facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite <sup>4)</sup>		<b>860 \$</b>
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins des obligations au titre des régimes de retraite <sup>4)</sup>		<b>(789)</b>
<b>Facilités de lettre de crédit consenties inutilisées</b>		<b>71 \$</b>

<sup>1)</sup> La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2026 et le 26 mars 2028, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2023, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

- 2) Une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$. Au 31 août 2023, un montant de 1 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée.
- 3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.
- 4) Les facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 860 \$. Au cours de l'exercice écoulé, une augmentation de 50 \$ des facilités a été conclue. Toutes les facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2023, à moins qu'elles ne soient prorogées. Le 17 avril 2023, une lettre de crédit a été émise pour couvrir les ententes complémentaires de retraite d'un montant de 38 \$. Le montant sera revu annuellement en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle. Au 31 août 2023, une somme de 751 \$ (684 \$ au 31 août 2022) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 38 \$ (néant au 31 août 2022) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

### Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

#### Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2023 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements restants – exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2024	2025	2026	2027	2028	
Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	<b>2 365 \$</b>	201 \$	16 \$	301 \$	222 \$	– \$	1 625 \$
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	<b>1 228</b>	71	70	67	65	48	907
Engagements en capital <sup>3)</sup>	<b>151</b>	94	28	7	7	5	10
Obligation locative	<b>57</b>	3	3	3	3	3	42
Prêt consenti à une partie liée <sup>4)</sup>	<b>15</b>	15	–	–	–	–	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>3 816 \$</b>	384 \$	117 \$	378 \$	297 \$	56 \$	2 584 \$

- 1) Les paiements représentent un principal de 2 365 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.
- 3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 151 \$ au 31 août 2023 (113 \$ au 31 août 2022).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

- 4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'en juin 2026 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités. Après le 31 août 2023, la facilité de crédit de premier rang a été résiliée. La mise en place d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang est conditionnelle à l'octroi d'un prêt subordonné de remplacement assorti de modalités similaires.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

### **Régimes de retraite**

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur du régime de retraite agréé à prestations définies capitalisé, le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime »).

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation du régime, conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Le montant des cotisations nécessaires au régime est déterminé selon l'évaluation actuarielle annuelle aux fins de capitalisation effectuée au 1<sup>er</sup> janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. La dernière évaluation actuarielle du régime (aux fins de la capitalisation) a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a été déposée auprès du BSIF en juin 2023.

**Déficit comptable du régime de retraite** – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 536 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2023 (687 \$ au 31 août 2022). La diminution est attribuable principalement aux gains actuariels de 207 \$, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 56 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets sont imputables essentiellement aux gains actuariels de 261 \$ découlant en majeure partie d'une hausse de 40 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 5,20 % au 31 août 2023, facteur annulé en partie par les ajustements liés à l'expérience de 49 \$ et le rendement des actifs des régimes, qui a été inférieur de 5 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 4,80 % au 31 août 2022.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes de retraite. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 260 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 249 \$.

**Charges de retraite** – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite, déterminés selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, peuvent augmenter d'environ 20 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 20 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

**Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite** – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à recouvrer les cotisations au régime versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 \$ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations au titre du déficit de solvabilité. Le solde restant de 34 \$ devrait être recouvert au moyen des redevances d'usage.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne le régime s'établit comme suit.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
<b>États consolidés du résultat net</b>		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	113 \$	181 \$
Charges d'intérêts nettes <sup>1)</sup>	25	25
<i>Moins</i> : reports réglementaires	(55)	(106)
	<b>83 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie</b>		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	77 \$	97 \$
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants courus	6	3
	<b>83 \$</b>	<b>100 \$</b>

<sup>1)</sup> Pour l'exercice 2023, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 1 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice 2022) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 5 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (4 \$ pour l'exercice 2022).

**Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité)** – La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral exige que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 présentaient un excédent de 1 049 \$ (1 346 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2022) en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un déficit de solvabilité réglementaire de 291 \$ (405 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Les cotisations aux régimes de retraite sont fondées sur l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une fois le rapport sur l'évaluation déposé. La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2023, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 751 \$ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 67 \$ pour l'exercice à l'étude. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les lettres de crédit en cours représentaient 10 % des passifs au titre de la solvabilité (8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**Risques associés aux régimes à prestations définies** – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Se reporter à la note 14 g) afférente aux états financiers de l'exercice 2023 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2023 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

### Volumes de circulation aérienne

Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant d'attaques terroristes (2001), de récessions (2009), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de contraintes propres aux transporteurs aériens et au secteur, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels, compte non tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 17 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.
- Les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions propres au secteur de l'aviation telles que les contraintes de coût, d'offre et de capacité, ainsi que la concurrence entre les transporteurs aériens, les restructurations et l'insolvabilité de transporteurs aériens sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur les volumes de circulation aérienne.
- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient également influencer sur les volumes de circulation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction comme il est mentionné à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

### **Couverture d'assurance**

Notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation a été renouvelé le 15 novembre 2022 pour une période de un an. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

### **Procédures judiciaires**

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

### **Cotes de crédit**

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

<b>Agences de notation</b>	<b>Titres de premier rang</b>	<b>Billets d'obligation générale</b>	<b>Perspective</b>
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA-	A+	Positive

En raison de l'amélioration des conditions du marché, le 8 novembre 2022, S&P Global Ratings a révisé la perspective de NAV CANADA, la faisant passer de stable à positive, et a affirmé qu'elle maintenait la cote de « AA- » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis, ainsi que la cote « A+ » pour les titres de créance de premier rang subordonnés.

Le 16 octobre 2023, S&P a rehaussé la cote des titres de créance à long terme et des titres de créance de premier rang garantis de la Société pour la faire passer de « AA- » à « AA », ainsi que la cote des titres de créance de premier rang subordonnés pour la faire passer de « A+ » à « AA- », avec une perspective stable. La perspective stable reflète les prévisions de S&P à l'effet que la croissance actuelle de la circulation aérienne soutiendra la progression des produits et permettra à la Société de présenter de solides paramètres financiers au cours des deux prochaines années.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2023	T3 31 mai 2023	T2 28 février 2023	T1 30 novembre 2022
Produits	519 \$	436 \$	388 \$	435 \$
Charges d'exploitation	388	386	371	348
Autres (produits) et charges	54	24	20	26
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>(3)</b>	<b>61</b>
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(72)	(48)	(34)	(78)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	54	9	1	7
	(18)	(39)	(33)	(71)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>59 \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>(36) \$</b>	<b>(10) \$</b>

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2022	T3 31 mai 2022	T2 28 février 2022	T1 30 novembre 2021
Produits	468 \$	381 \$	313 \$	345 \$
Charges d'exploitation	368	361	350	337
Autres (produits) et charges	102	28	29	24
	(2)	(8)	(66)	(16)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(13)	–	–	–
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>11</b>	<b>(8)</b>	<b>(66)</b>	<b>(16)</b>
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(8)	(20)	5	(59)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	90	23	30	18
	82	3	35	(41)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>93 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(31) \$</b>	<b>(57) \$</b>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

**Analyse des résultats trimestriels**

Les variations trimestrielles des produits observées dans le passé découlaient essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été, et les volumes de circulation aérienne les plus faibles sont enregistrés au cours du deuxième trimestre (de décembre à février).

Les produits tirés des redevances d'usage pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont augmenté de manière importante par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022, ce qui reflète une augmentation d'un exercice à l'autre des volumes de circulation aérienne de 8,9 %, calculés en unités de redevances pondérées. Toutefois, les volumes de circulation aérienne ont diminué de 4,9 % par rapport aux volumes enregistrés avant la pandémie au cours de la période correspondante de l'exercice 2019.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. L'augmentation des charges d'exploitation pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022 est attribuable à la hausse des charges au titre des salaires et avantages du personnel, tel qu'il est mentionné à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION - Charges d'exploitation ».

Les autres (produits) et charges ont diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, principalement en raison de la réduction moindre de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et de la hausse des produits d'intérêts attribuable à l'augmentation des soldes de trésorerie et des taux d'intérêt, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires liés au résultat net a diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 en raison des ajustements réglementaires liés à la réduction moindre de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, ainsi que des paiements ayant servi à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée et du surplus annuel comptabilisé au titre des régimes. Les ajustements réglementaires liés à ces résultats ont été contrebalancés en partie par les ajustements réglementaires liés aux profits de change plus faibles sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et le recouvrement d'impôt comptabilisé par suite de la réduction de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour l'exercice 2022. La réduction de la juste valeur n'a pas eu d'incidence sur l'impôt sur le résultat de l'exercice 2023, car l'actif d'impôt différé net n'a pas été comptabilisé, comme il est indiqué à la note 12 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**PERSPECTIVES FINANCIÈRES<sup>2</sup>**

Tout au long de l'exercice 2023, nous nous sommes attachés à améliorer la résilience de la Société et à renforcer la sécurité et la prestation de services, tout en faisant progresser des initiatives stratégiques clés à long terme. Pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2024 (l'« exercice 2024 »), notre stratégie financière tient compte des investissements accrus requis pour soutenir notre activité principale tout en continuant de faire des progrès dans les initiatives clés; de la nécessité de rétablir la résilience financière de la Société par le recouvrement au titre du compte de stabilisation des tarifs et la réduction des niveaux d'endettement; et d'une approche équilibrée en matière d'établissement des tarifs à mesure que le secteur se rétablit.

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation (\$)
<b>Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)</b>			
Produits	1 795 \$	1 778 \$	17 \$
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 693	1 546	147
Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	102 \$	232 \$	(130) \$
<b>Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)</b>	7,1 %	18,1 %	
<b>Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs</b>	(240) \$	(342) \$	102 \$
<b>Financement des cotisations aux régimes de retraite</b>	84 \$	83 \$	1 \$
<b>Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires<sup>1)</sup></b>	210 \$	132 \$	78 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	471 \$	586 \$	(115) \$
Placements à court terme (compte tenu des intérêts courus)	99	99	-
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme</b>	570 \$	685 \$	(115) \$

<sup>1)</sup> L'investissement en immobilisations et en actifs réglementaires est présenté déduction faite de subventions publiques de 18 \$ attendues relativement à ces investissements (6 \$ pour l'exercice 2023).

**Produits**

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons présenté des produits prévus de 1 759 \$ pour l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation d'un exercice à l'autre de 17,1 % et un recul de 8,0 % des volumes de circulation aérienne par rapport à ceux de l'exercice 2019. La hausse de 19 \$ est attribuable aux volumes moyens de circulation aérienne plus élevés que prévu.

<sup>2</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Les produits pour l'exercice 2024 devraient augmenter de 17 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2023. Les produits tirés des redevances d'usage devraient augmenter de 49 \$, ce qui reflète une augmentation prévue de 7,1 % des volumes de circulation aérienne d'un exercice à l'autre, de même qu'une baisse des redevances d'usage globales de 5,57 % en moyenne. Cette augmentation des produits tirés des redevances d'usage sera contrée en partie par la baisse de 32 \$ des autres produits pour l'exercice 2024, alors que la Société se concentrera sur son activité principale.

**Charges d'exploitation et autres (produits) et charges**

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus avant la stabilisation des tarifs de 1 581 \$ pour l'exercice 2023. La baisse de 35 \$ découle surtout de la diminution des charges de rémunération en raison de l'effectif inférieur aux prévisions ainsi que d'une baisse des frais de voyage et des honoraires, ce qui a été contrebalancé en partie par des provisions pour projets technologiques.

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs devraient augmenter de 147 \$ au cours de l'exercice 2024. La hausse attendue par rapport à l'exercice 2023 est principalement attribuable à l'augmentation des charges de rémunération découlant de l'accroissement de l'effectif et des salaires de même qu'à l'augmentation des dépenses liées aux déplacements et des charges liées aux services techniques. Nous continuons d'investir dans notre effectif en croissance afin de répondre aux exigences de prestation de services et de réaliser nos initiatives stratégiques. Ces coûts plus importants sont partiellement compensés par la baisse des charges d'intérêts résultant de la diminution des niveaux d'endettement.

**Compte de stabilisation des tarifs**

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons présenté un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs prévu de 396 \$ au 31 août 2023. La baisse du solde débiteur découle de la variation positive des résultats susmentionnée.

La Société prévoit que le compte de stabilisation des tarifs diminuera pour s'établir à un solde débiteur de 240 \$ au 31 août 2024, par suite de la reprise de la circulation aérienne. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs est pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

**Flux de trésorerie**

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons présenté un solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme prévu de 639 \$ au 31 août 2023. La hausse du solde découle surtout de l'augmentation plus élevée que prévu des montants reçus au titre des redevances d'usage, y compris les dépôts et les montants payés d'avance.

Le solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme de la Société devrait s'élever à 570 \$ au 31 août 2024. Des sorties nettes de trésorerie de 115 \$ sont attendues, ce qui reflète l'augmentation des dépenses d'investissement et le remboursement prévu des billets d'obligation générale de 185 \$ arrivant à échéance. Ces sorties de trésorerie seront en partie compensées par les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation découlant de l'accroissement des volumes de circulation aérienne et le recouvrement prévu d'une partie du compte de stabilisation des tarifs, après la prise en compte de l'augmentation des charges d'exploitation susmentionnée.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie**

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes comptables IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie de la Société.

Périodes de douze mois closes les 31 août	2023	2022
Charges d'intérêts	86 \$	84 \$
<b>Bénéfice consolidé<sup>1)</sup> avant les intérêts</b>	<b>86 \$</b>	<b>84 \$</b>
Dotations aux amortissements	144 \$	144 \$
<b>Bénéfice consolidé<sup>1)</sup> avant les intérêts et l'amortissement</b>	<b>230 \$</b>	<b>228 \$</b>
Ratio de couverture par le bénéfice	<b>1,00</b>	1,00
Ratio de couverture par les flux de trésorerie	<b>2,67</b>	2,71

<sup>1)</sup> Le bénéfice consolidé est présenté après la stabilisation des tarifs.

**Transactions avec des parties liées**

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel.

Il y a lieu de se reporter à la note 20 afférente à nos états financiers de l'exercice 2023 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars)

Le tableau suivant présente les transactions que la Société a conclues avec des parties liées.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
Rémunération des principaux dirigeants	11 \$	9 \$
Achat de services de données <sup>1)</sup>	55 \$	53 \$
Cotisations aux régimes de retraite <sup>2)</sup>	83 \$	100 \$
Recouvrement de coûts au titre du régime de retraite	(11) \$	(21) \$

<sup>1)</sup> La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 481 \$ CA (356 \$ US).

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Obligations contractuelles et engagements – Régimes de retraite ».

Les soldes impayés se présentaient comme suit :

Aux 31 août	2023	2022
Montant à recevoir des régimes de retraite	6 \$	2 \$

De plus, la Société a conclu une entente avec Aireon en janvier 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'en juin 2026 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités. Après le 31 août 2023, la facilité de crédit de premier rang a été résiliée. La mise en place d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang est conditionnelle à l'octroi d'un prêt subordonné de remplacement assorti de modalités similaires.

### Méthodes comptables

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2023 pour une description des principales méthodes comptables de la Société. Aucune nouvelle norme, modification ou interprétation n'a été adoptée par la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### Principales estimations comptables et jugements

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugés critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

### **Avantages du personnel**

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses sont décrites à la note 2 d) et à la note 14 afférentes aux états financiers de l'exercice 2023.

Bien que ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les obligations au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, sur les salaires et avantages du personnel et les charges financières nettes à l'état du résultat net, et sur la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

### **Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon**

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées, qui sont rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode de la juste valeur et les hypothèses sous-jacentes sont décrites aux notes 2 d), 12 et 16 afférentes aux états financiers de l'exercice 2023.

## **CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES**

Conformément au Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2023.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux normes IFRS de comptabilité. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars)**

---

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2023.

**Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2023 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.